

Loi n° 1.552 du 7 décembre 2023 portant modification de la loi n° 1.309 du 29 mai 2006 relative au congé de paternité accordé aux salariés

Type	Texte législatif
Nature	Loi
Date du texte	7 décembre 2023
Publication	Journal de Monaco du 15 décembre 2023 ^[1 p.3]
Thématique	Protection sociale

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/loi/2023/12-07-1.552@2023.12.16>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Article unique

Voir l'article 2 de la loi n° 1.309 du 29 mai 2006.

La présente loi est promulguée et sera exécutée comme loi de l'État.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 15 décembre 2023

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2023/Journal-8673>